

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 107



Reconnue d'intérêt général et experte dans son domaine, l'association **Effinergie** fédère depuis 2006 des acteurs d'horizons variés (collectivités, fédérations, entreprises, etc.) pour promouvoir et généraliser la réalisation de bâtiments à faibles impacts énergétiques et environnementaux. En plus de développer des labels préfigurateurs, elle met à disposition des outils et ressources favorisant le retour d'expérience et soutenant la montée en compétences de l'ensemble de la filière.

www.effinergie.org
www.observatoirebbc.org

Le point de vue du Collectif Effinergie sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Le secteur du bâtiment, clé de voûte de la transition énergétique, doit concilier décarbonation, performance énergétique et sobriété. L'objectif fixé par la SNBC 2 – un parc 100 % BBC (Bâtiments Basse Consommation) en moyenne en 2050 – reste essentiel pour atteindre la neutralité carbone et lutter contre la précarité énergétique. Pourtant, le projet de SNBC 3 recule en se contentant de "rénovations d'ampleur" insuffisamment définies et, dans les faits, éloignées du BBC rénovation.

Le Collectif Effinergie plaide pour une vision long terme qui soutienne la rénovation performante, stabilise les aides, renforce les contrôles et intègre la lutte contre la surchauffe estivale. Les bâtiments patrimoniaux et neufs ne doivent pas être oubliés, tout comme la territorialisation des objectifs. Seule une stratégie claire et ambitieuse, alignée sur les objectifs européens et appuyée par des études d'impact détaillées, permettra au secteur de contribuer efficacement à la neutralité carbone en 2050.

Performance énergétique : un enjeu central au service de la décarbonation du secteur bâtiment

Les projets de SNBC 3 et PPE 3 marquent la traduction de l'orientation forte donnée par l'Etat sur la décarbonation. Appliquée au secteur du bâtiment, la décarbonation ne peut être envisagée sans être associée à des mesures fortes de performance énergétique et ne peut pas être résumée au seul changement de vecteur énergétique.

Le Collectif Effinergie rappelle en effet l'importance de mesures fortes en faveur de la baisse de la consommation d'énergie, seul moyen d'atteindre les objectifs, de lutter efficacement contre la précarité énergétique et de permettre une électrification des usages.

Un objectif pour guider la politique de rénovation : un parc BBC en moyenne en 2050

La SNBC 2 a fixé un cap clair pour le parc immobilier français : atteindre l'objectif d'un parc 100 % BBC en moyenne en 2050. Cet objectif doit continuer d'orienter la politique de rénovation énergétique car il reste indispensable pour atteindre la neutralité carbone et répondre aux exigences européennes.

Pour rappel, la définition du BBC rénovation a été revue en 2023 afin d'intégrer le retour d'expérience acquis depuis 2009 avec l'Observatoire BBC¹ et de s'adapter au cadre réglementaire actuel. Ce label réglementaire BBC rénovation², porté par Effinergie, fixe une

performance énergétique ambitieuse après travaux pour les bâtiments résidentiels et tertiaires, tout en intégrant des exigences qui sécurisent la concrétisation et l'impact des rénovations. Une définition a aussi été introduite pour la rénovation BBC par étapes des bâtiments résidentiels³.

Une rénovation BBC allie haute performance énergétique, décarbonation et qualité de vie : bonne isolation de l'enveloppe et traitement de l'étanchéité à l'air pour une réduction des besoins, décarbonation des énergies, ventilation efficace et mesures limitant l'impact des surchauffes estivales. Elle permet en moyenne une réduction de plus de 70 % des consommations conventionnelles d'énergie et des émissions de GES en exploitation⁴, avec des résultats avérés sur le terrain⁵.

L'objectif d'un parc BBC en moyenne permet notamment de considérer les bâtiments à caractéristique patrimoniale, qu'ils soient visés par une protection ou pas, pour lesquels il est parfois compliqué d'atteindre ce niveau de performance énergétique à l'occasion d'une réhabilitation sans risquer de dénaturer le caractère patrimonial. Cependant, plusieurs initiatives dont [l'expérimentation Effinergie Patrimoine](#) ont démontré la possibilité d'intervenir sur ce type de bâtiment et de les amener à un haut niveau de performance (BBC rénovation ou proche) tout en s'attachant à la préservation du patrimoine. De [nombreux exemples](#) sont déjà disponibles. Si ces projets sont plus complexes et nécessitent compétences et attention particulières, il convient de ne pas écarter ces bâtiments de la rénovation énergétique et de définir des moyens adaptés d'intervention.

¹ www.observatoirebbc.org

² <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/labels-batiment-basse-consommation-renovation>

³ L'addition de gestes de rénovation non coordonnés ne peut être assimilé à une [rénovation BBC par étapes](#)

⁴ Source : Observatoire BBC

⁵ Source : Projet [Perf In Mind](#)

Des objectifs annuels de “rénovations d’ampleur” de logement, tels que proposés dans le projet de SNBC 3, sont insuffisants et constituent un recul par rapport aux objectifs aujourd’hui inscrits dans la SNBC 2. Contrairement au BBC rénovation, les rénovations d’ampleur ne sont pas définies réglementairement et se basent uniquement sur le système actuel des aides à la rénovation de l’Anah (MaPrimeRénov’). La seule exigence d’un saut minimal de deux classes énergétiques en maison individuelle, associé à deux gestes d’isolation ne permet pas, dans l’immense majorité des cas, de viser une trajectoire BBC. Pire, cela peut amener à créer des impasses techniques dans le cadre de rénovation par étapes.

En matière de rénovation, il convient donc d’accélérer fortement, tant sur le rythme que sur la qualité et la performance des travaux réalisés. Seule une vision long terme, alignée sur l’objectif 2050, permettra la structuration de la filière et sa montée en compétences et garantira l’acceptabilité des mesures.

Concernant le résidentiel, quelques propositions sont de nature à consolider les mesures aujourd’hui identifiées et assurer le bouclage vis-à-vis des objectifs assignés au secteur :

- inscrire les aides à la rénovation énergétique dans une trajectoire pluriannuelle et afficher clairement un calendrier d’évolution pour poursuivre le changement initié en 2024 avec MaPrimeRénov’ et la bascule du soutien exclusif aux mono gestes vers la rénovation performante. Cette planification doit permettre à la filière de se structurer et d’arrêter les modifications abruptes des aides ;

- fonder les dispositifs sur les exigences techniques éprouvées du label BBC rénovation et à l’atteinte d’un niveau de performance compatible avec l’objectif 2050, associées à l’accompagnement des ménages, une accélération de la montée en compétences des professionnels et un renforcement des contrôles pour lutter contre la fraude. Ces mesures sont de nature à sécuriser les investissements réalisés en faveur de la rénovation et à redonner confiance dans les travaux de rénovation ;
- renforcer le service public de la rénovation de l’habitat France Rénov’ en lien avec les collectivités territoriales ;
- explorer des obligations de rénovation complémentaires, notamment lors des mutations, associées à des mesures incitatives et d’accompagnement pour protéger les ménages les plus précaires⁶ ;
- intégrer systématiquement la lutte contre la surchauffe estivale dans les politiques de rénovation.

Concernant le parc tertiaire, le dispositif Eco-énergie Tertiaire (DEET) fixe aujourd’hui une trajectoire d’amélioration pour une grande partie du parc. Pour permettre aux acteurs d’élaborer des stratégies patrimoniales adéquates et de s’engager sereinement dans leur plan d’action, il faut s’engager suffisamment tôt dans les discussions sur les seuils 2040 et 2050. En complément, il semble utile de réfléchir aux modalités d’assujettissement au DEET des bâtiments avec une surface inférieure à 1 000 m². Enfin, comme en résidentiel, le label BBC rénovation est un outil utile dans la mise en œuvre des obligations réglementaires définies par le DEET⁷.

⁶ [Rénovation performante : dix acteurs proposent un nouveau cadre de mesure pour accélérer](#)

⁷ [Cerema et Effinergie. Rénovation BBC et exigences du](#)

[Dispositif Éco Énergie Tertiaire. Repères technico économiques pour passer à l’action, 2024](#)

De façon transversale, il est crucial d'intégrer systématiquement la lutte contre la surchauffe estivale dans les politiques de rénovation, en encourageant les solutions passives ou peu énergivores. Les objectifs ambitieux de développement des pompes à chaleur, prévus par les projets de SNBC et PPE, doivent impérativement tenir compte des consommations de ces équipements lorsqu'ils sont utilisés pour la climatisation estivale, un aspect encore trop souvent négligé, tout comme le risque de renforcement des îlots de chaleur urbaine. Il est essentiel de maintenir une vision globale axée sur la réduction des consommations énergétiques et la décarbonation des consommations résiduelles, tout en anticipant les impacts de ces usages sur le système énergétique.

La performance des bâtiments neufs ne doit pas être oubliée

Bien que le scénario prévoie bien la construction de nouveaux bâtiments, notamment de logements afin de répondre à l'évolution démographique et aux nouveaux modes de vie, aucune mesure ne cible les performances énergétique et environnementale de ces constructions. Si la majeure partie de l'effort se situe bien dans la réhabilitation du parc existant, il est nécessaire d'assurer la pleine application de la RE2020 et ses seuils jusqu'en 2031, tout en intégrant le retour d'expérience. Si cette réglementation marque un progrès important en termes de performance environnementale de la construction, elle ne marque pas la fin de l'histoire. En effet, l'horizon 2050 doit nous permettre de nous projeter au-delà de la RE2020 et intégrer une approche environnementale plus large et renforcée pour les constructions en s'appuyant sur les expérimentations qui seront menées dans le cadre du projet CAP2030⁸.

Par ailleurs, il est temps de concrétiser l'objectif de construire des bâtiments à énergie positive (BEPOS). Effinergie propose déjà une définition alignée sur la RE2020⁹, prête à alimenter la transposition de la DPEB.

Se donner les moyens d'atteindre la neutralité carbone en 2050 pour le secteur du bâtiment

En complément des éléments aujourd'hui soumis à la consultation, et afin de pouvoir évaluer la faisabilité de cette Stratégie, il apparaît nécessaire :

- de publier des hypothèses détaillées et leur impact, tant sur la consommation d'énergie que sur les émissions de GES ;
- d'élaborer très rapidement, en lien étroit avec la filière, une étude d'impact et de faisabilité technico-économique sur les mesures proposées afin de permettre une mobilisation prioritaire autour des freins persistants pour l'atteinte des objectifs 2030, et plus largement 2050. A titre d'exemple, les objectifs 2030 de décarbonation des énergies de chauffage, via le développement conséquent de l'utilisation des PAC ou le raccordement à des réseaux de chaleur décarbonés, semblent difficilement atteignable alors même qu'il existe aujourd'hui des freins techniques ou organisationnels sur certaines typologies de bâtiment ;
- de disposer au plus tôt du volet 2030 à 2050 de la SNBC 3, tant dans le scénario retenu que dans les mesures proposées, afin de bénéficier d'une vision complète pour évaluer la stratégie.

⁸ [Le Projet CAP2030 a été lancé en septembre 2023 et vise à co-construire un cadre commun de référence post](#)

[RE2020](#)

⁹ <https://www.effinergie.org/web/labels/construction>

Seule une trajectoire claire, cohérente et ambitieuse permettra à notre filière économique d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Conclusion

La filière bâtiment, caractérisée par ses cycles longs, nécessite une vision claire et stable pour réussir sa transformation au service de la neutralité carbone. Cela implique un alignement sans ambiguïté et un engagement résolu en faveur de l'objectif 2050 : un parc BBC en moyenne.

Une approche de court terme limitée à la décarbonation est insuffisante. Nous appelons à renforcer l'action autour de la rénovation performante, en soutenant des trajectoires ambitieuses et cohérentes à long terme, et en alignant le financement à la hauteur de cette ambition.

Enfin, la territorialisation des objectifs et des moyens est essentielle pour une mise en œuvre efficace et adaptée aux réalités locales. Cette territorialisation doit se faire dans le cadre d'une réelle co-construction avec les collectivités.